

Membres	24
Présent(s)	20
En audio/visioconférence	0
Représenté(s)	1
Quorum	16

### SÉANCE DU 11 JUIN 2026

- Présents au siège : Sous la Présidence de Madame Chantal CUTAJAR, Madame Fatiha AMARA, Madame Chahrazad ALLAM, Monsieur Modeste BONTE, Monsieur Antoine BREINING, Monsieur Luc GILLMANN, Madame Virginie JACOB, Monsieur Sahide KADRI, Madame Leila-Marie KHELIFA, Monsieur Celeste KREYER, Monsieur Jean-Baptiste MATHIEU, Monsieur Cédric MEYER, Monsieur Jean-Michel MEYER, Madame Nadia MONKACHI, Madame Julie MULOT, Monsieur Lamjar SAIDANI, Monsieur Alexandre SCHNELL, Madame Elodie STEINMANN, Monsieur Robert VANHERZEEKE, Madame Nadia ZOURGUI et Monsieur Sebastien EHRET (Représentant de la société EMHA)
- Absents et excusés : Madame Geneviève MANKA (procuration à Madame Leila-Marie KHELIFA), Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Emmanuelle SERRANO (Commissaire aux comptes) et Madame Brigitte OFFNER (Représentante de la Préfecture DDT67)
- Assistaient en outre : Monsieur Julien MATTEI (Directeur général / Secrétaire de séance), Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Monsieur Vincent SCHAAF (Directeur du Pôle Patrimoine et Développement), Madame Hélène THOUVIOT (Directrice du Développement et de l'Investissement), Monsieur Pascal CHARPENTIER (Directeur du Pôle Gestion Locative), Madame Viviane EHRHARDT (Directrice Financière, Comptable et du Contrôle de la Gestion), Madame Stéphanie HOCHART (Directrice des Ressources Humaines), Madame Elise DIETRICH (Directrice de l'Innovation et de la Qualité), Madame Isabelle DAVID (Directrice de la Transformation Numérique) Madame et Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)

---

Le Conseil d'administration,  
Vu le rapport du Directeur général,  
Délibère :

CA/2026/021 : **Délégation du Conseil d'administration au Président ou au Directeur général**

Il est décidé :

1. De déléguer au Président la représentation de l'office en justice dans les contentieux dans lesquels les administrateurs ou le Directeur général sont mis en cause à titre personnel dans le cadre de leurs fonctions.
2. De déléguer au Directeur général la représentation de l'office en justice, à l'exception des contentieux relevant de la compétence du Président.
3. De déléguer au Directeur général la gestion des emprunts, placements et crédits de trésorerie et titres participatifs dans les limites suivantes :

Les emprunts et les opérations utiles à leur gestion

- 150 millions d'euros pour la lettre d'offre globale,
- 15 millions pour les contrats individuels

Les crédits de trésorerie

- 15 millions d'euros par contrat

Les opérations relatives aux placements de fonds

- 15 millions d'euros par contrat

Les titres participatifs

- 15 millions d'euros par contrat

4. D'autoriser le Directeur général à signer tout acte afférent.

Ne prends pas part au vote : 0

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ce point de l'ordre du jour a été adopté à l'unanimité

Le Directeur général,  
Julien MATTEI  
Pour extrait conforme